



DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS
VILLE DES LILAS
96 Rue de Paris
93260 LES LILAS

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2017

MARCHE DE GARDIENNAGE DE L'HOTEL DE VILLE ET DE SES ANNEXES, DU PARC LUCIE AUBRAC, DES PARKINGS DU MARCHE ET DU MAIL, DE TELESURVEILLANCE ET DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE SECURITE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX – ANNEES 2014-2017 –
LOT N°2 : TELESURVEILLANCE ET INTERVENTIONS SUR SITE –

AVENANT N° 1 DE PROLONGATION DU MARCHE SIGNE AVEC LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES COMPOSE DE LA SOCIETE FIDUCIAL e-SECURITE (anciennement SOCIETE BIS SECURITE) ET DE LA SOCIETE P2S (COTRAITANT) – MARCHE 115/13

Historique

Le marché de prestations de gardiennage, de télésurveillance et de maintenance des installations de sécurité dans les bâtiments communaux prend fin le 31 décembre 2017.

Ce marché a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert et a été estimé annuellement à :

- Lot 1 : gardiennage de l'hôtel de ville et de ses annexes : 50 000 € TTC
- Lot 2 : télésurveillance et interventions sur site : 20 000 € TTC
- Lot 3 : maintenance, dépannage et réparation des installations de sécurité : 100 000 € TTC décomposé comme suit : part forfaitaire pour la partie maintenance et dépannage pour un montant estimatif annuel de 60 000 € TTC ; part à bons de commande pour les interventions et réparations hors forfait : montant maximum annuel de 40 000 € TTC.
- Lot 4 : gardiennage du Parc Lucie Aubrac, du parking du marché et du mail et de divers sites occasionnels pour un montant maximum annuel de 105 000 € TTC.

Ce marché, prenant effet au 1^{er} janvier 2014 et pouvant faire l'objet de 3 reconductions tacites annuelles sans pouvoir excéder 4 ans, a été attribué aux entreprises suivantes :

- Lot 1 : société ATHENA SECURITE
- Lot 2 : groupement d'entreprises composé de la société BIS SECURITE (actuellement société FIDUCIAL e-SECURITE) et de la société P2S (cotraitant)
- Lot 3 : société ATEIS
- Lot 4 : société ATHENA SECURITE.

Il convient de lancer une procédure pour procéder à la désignation de nouveaux titulaires pour les années à venir.

Suite à une redéfinition plus précise des besoins, il apparaît nécessaire de refondre totalement l'allotissement de ce marché. Ainsi, il est envisagé, sous réserve de modifications ultérieures, de procéder à un nouvel allotissement réparti selon trois marchés distincts :

1) Marché de gardiennage :

- Lot 1 : gardiennage de l'Hôtel de Ville et de ses annexes par un agent de sécurité
- Lot 2 : gardiennage du parc Lucie Aubrac, des parkings du mail, du marché et abords et de divers sites occasionnels par un maître-chien.

2) Marché de sûreté des bâtiments communaux :

- Lot 1 : télésurveillance des bâtiments communs (anti-intrusion)
- Lot 2 : Installation et maintenance des équipements anti-intrusion et contrôles d'accès.

3) Marché de sécurité incendie :

- Lot 1 : maintenance préventive et corrective des installations de sécurité incendie (SSI, RIA, désenfumage)
- Lot 2 : maintenance et fourniture d'extincteurs et plans de sécurité.

Compte-tenu de la refonte complète envisagée de ce marché, y compris en terme d'allotissement et du besoin d'expertise technique afin d'apporter les solutions les plus justes et les plus adaptées, il est nécessaire de recourir aux services d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le futur marché de sûreté des bâtiments communaux (télésurveillance, installation et maintenance des équipements anti-intrusion et contrôle d'accès).

Au vu des éléments développés ci-dessus, il est nécessaire de prolonger par un avenant n°1 le marché n°115/13 (Lot n°2 : Télésurveillance et interventions sur site) signé avec le groupement constitué de la société FIDUCIAL e-SECURITE (anciennement BIS SECURITE) sise 41 rue du Capitaine Guynemer 92925 COURBEVOIE Cedex et de la société P2S (cotraitant) sise 7 rue Gustave Eiffel 91420 MORANGIS, à compter du 1^{er} janvier 2018 et pour une durée de six mois, reconductible si nécessaire par période d'un mois, dans la limite d'une durée totale maximale d'un an.

MONTANT ET INCIDENCE FINANCIERE DE L'AVENANT N°1 DE PROLONGATION

Cette prolongation entraîne une plus-value au marché actuel dont les montants sont décomposés ci-dessous :

→ **Prolongation de 6 mois du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018 :**

1) **Société FIDUCIAL e-SECURITE** :

- Part forfaitaire : 3 266,93 € HT (+ TVA à 20 %) soit 3 920,32 € TTC (hors révision de prix)

2) **Société P2S (cotraitant)** :

- Part forfaitaire : 9 337,20 € HT (+ TVA à 20 %) soit 11 204,64 € TTC (hors révision de prix)

→ Prolongation par période d'un mois du 1^{er} juillet au 31 juillet 2018, puis du 1^{er} août au 31 août 2018 etc.... (si besoin et ce, dans la limite d'une durée totale maximale d'un an) :

1) **Société FIDUCIAL e-SECURITE** :

- Part forfaitaire : 544,49 € HT (+ TVA à 20 %) soit 653,39 € TTC (hors révision de prix)

2) **Société P2S (cotraitant)** :

- Part forfaitaire : 1 556,20 € HT (+ TVA à 20 %) soit 1 867,44 € TTC (hors révision de prix)

Conformément à l'article 8 de la loi du 8 Février 1995 relative aux services publics, cet avenant n°1 de prolongation a été approuvé par la commission d'appel d'offres en date du 28 Septembre 2017.

AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Les autres clauses du marché, n'étant pas concernées par cet avenant, demeurent inchangées.

Les Lilas, le

A

Le

Le Maire
Premier Vice-président du Conseil départemental

L'entreprise,

Daniel GUIRAUD

(Cachet et signature)